

TARKETT

Société anonyme au capital de 318 613 480 €
Siège Social : Tour initiale – 1 Terrasse Bellini
92919 Paris La Défense
RCS Nanterre : 352 849 327

Rapport des commissaires aux comptes sur l'autorisation d'attribution d'actions gratuites existantes

Assemblée générale extraordinaire du 26 avril 2018
(dix-huitième résolution)

TARKETT

*Autorisation d'attribution
d'actions gratuites
existantes*

*Assemblée générale
extraordinaire du 26 avril
2018 (dix-huitième
résolution)*

Rapport des commissaires aux comptes sur l'autorisation d'attribution d'actions gratuites existantes

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par l'article L.225-197-1 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le projet d'autorisation d'attribution d'actions gratuites existantes au profit des membres du personnel salarié et/ou à certains mandataires sociaux de votre société ou de sociétés ou groupements qui lui sont liés, au sens de l'article L.225-197-2 du Code de commerce, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Le nombre total d'actions susceptibles d'être attribuées gratuitement au titre de la dix-huitième résolution ne pourra représenter plus de 1% du capital de votre société à la date de la présente assemblée.

Votre Directoire vous propose, sur la base de son rapport, de l'autoriser pour une durée expirant à l'issue de l'Assemblée générale statuant sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2018 à attribuer des actions gratuites existantes de votre société.

Il appartient au Directoire d'établir un rapport sur cette opération à laquelle il souhaite pouvoir procéder. Il nous appartient de vous faire part, le cas échéant, de nos observations sur les informations qui vous sont ainsi données sur l'opération envisagée.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à vérifier que les modalités envisagées et données dans le rapport du Directoire s'inscrivent dans le cadre des dispositions prévues par la loi.

TARKETT

*Autorisation d'attribution
d'actions gratuites
existantes*

*Assemblée générale
extraordinaire du 26 avril
2018 (dix-huitième
résolution)*

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données dans le rapport du Directoire portant sur l'opération envisagée d'autorisation d'attribution d'actions gratuites.

Fait à Paris-La Défense, le 19 février 2018

Les commissaires aux comptes,

KPMG AUDIT



PHILIPPE GRANDCLERC




RENAUD LAGGIARD

MAZARS



JULIETTE DECOUX



ERIC SCHWALLER